



FRATERNITÉ
DES CONSTABLES
DU CONTRÔLE ROUTIER
DU QUÉBEC



Communiqué 2023-19
Niveau de réception de nouveaux griefs plus élevé qu'à l'habitude
09 juin 2023

Message aux membres :

Bonjour à tous,

Le présent communiqué vise à vous informer que nous avons reçu près d'une cinquantaine de nouveaux griefs depuis le mois d'avril ce qui représente plus de griefs que pour une année complète. Cette hausse marquée est à notre avis attribuable en majorité au traitement des rétroactivités et des majorations par le service de la paie.

Plusieurs d'entre vous avez reçu un message de conformité ou de demande de complément en provenance de la Fraternité. Si vous n'avez rien reçu, vérifiez avec votre directeur syndical et assurez-vous qu'il transmette les documents en format PDF à mon adresse :

david.gauthier@fccrq.org

Les griefs non conformes ou non reçus ne pourront être traités dans les meilleurs délais.

A titre informatif, voici les descriptifs de certains des griefs du syndicat, collectifs et individuels qui concernent plus particulièrement le MCN et la rétro:

011935 FRAT L'employeur omet de payer dans le délai les sommes dues. (90 jrs)
011936 COLL L'employeur omet de payer dans le délai les sommes dues. (90 jrs)
011953 COLL L'employeur néglige et omet de me payer le plein ajustement du remboursement de la banque de maladie.
011951 COLL L'employeur omet de payer dans le délai les sommes dues. (30jrs)
011939 COLL L'employeur néglige et omet de remettre L'ajustement de revenu (CNESST)

01000x COLL L'employeur ne remet pas au RQAP dans un délai raisonnable et acceptable une copie du relevé d'emploi amendé.

XXXXX INDI X(16) L'employeur néglige et omet de payer la majoration du taux de traitement pour les contrôleurs routiers prévu à 4.1.07.

XXXXX INDI X(?) L'employeur omet de payer dans le délai les sommes sur ajustement CVSA.

XXXXX INDI X(?) L'employeur omet de payer dans le délai les sommes sur certains ajustements.

Voici un portrait global de la répartition des griefs :

1	Assurance-salaire	1
2	Classement	18
3	Congédiement	2
4	Congés	22
5	Formation	1
6	Frais de déplacement	3
7	Horaire	4
8	Heures supplémentaires - répartition annuelle	99
9	Heures supplémentaires -	0
10	Heures supplémentaires - politique répartition	8
11	Heures supplémentaires - territoire	12
12	Heures supplémentaires refusées	1
13	Harcèlement	3
14	Mesures disciplinaires	6
15	Mobilité	5
16	Pratiques interdites	29
17	Présence au travail	3
18	Griefs patronaux	0
19	Rémunération	32
20	Promotion	5
21	Notation	0
		254

Je demeure disponible au besoin,

David Gauthier

David Gauthier
Vice-président aux relations de travail et discipline